

Grève du RER A : des dizaines de candidats recalés à l'agrégation



<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/31/01016-20150131ARTFIG00157-greve-du-rer-a-des-dizaines-de-candidats-recales-a-l-agregation.php>

Mis à jour le 31/01/2015 à 21:18



Crédits photo : STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

Le ministère de l'Education nationale a indiqué qu'il n'y aurait pas de session de rattrapage pour ceux arrivés en retard jeudi à la suite du mouvement social des conducteurs du RER A.

Conséquence indirecte de la grève spontanée des conducteurs du RER A jeudi: des candidats à l'agrégation en retard n'ont pas pu passer les épreuves et vont devoir repasser le concours en 2016. Alors que le mouvement social a été annoncé vers 06h du matin, une cinquantaine de candidats au concours interne de l'agrégation n'ont pas pu rejoindre le centre d'examen francilien à temps. Ce concours, qui réunissait 11.000 candidats dans toute la France, avait commencé lundi. Sur l'Île-de-France, 1700 personnes passaient les épreuves écrites cette semaine. Ce jeudi, les épreuves de plusieurs disciplines, dont l'histoire-géographie, commençaient toutes à 09h à la Maison des examens¹ d'Arceuil, sur la ligne B du RER.

Arrivé avec 20 minutes de retard, Stéphane, un professeur de mathématiques, s'est trouvé nez à nez avec des portes fermées. «Je n'en veux pas du tout aux conducteurs de RER, j'en veux plus à l'institution et à son manque de réactivité, c'est comme si rien ne s'était passé», regrette l'enseignant sur France Info².

Comme d'autres, il a été éliminé d'office et devra repasser le concours l'année prochaine. Les règles sont en effet très strictes: il faut arriver à l'heure, avec une tolérance éventuelle de 5 minutes environ. Sans quoi, contrairement aux examens, il est logiquement impossible d'organiser une nouvelle session pour les retardataires. «Si on refait passer les épreuves aux candidats retardataires, il y a une rupture d'égalité avec les autres», commente au Figaro.fr Caroline Lechevallier, secrétaire nationale au SNES-FSU, chargée des questions de formation et de concours. «Donc la seule solution, c'est d'annuler le concours et de recommencer. Mais c'est très compliqué. Il faut louer des locaux, reconvoquer les 11.000 candidats... et ça coûte cher».

«Aucun retard n'est possible», dit le ministère

Joint samedi par Le Figaro.fr, le ministère de l'Education nationale a indiqué que le concours ne serait pas annulé. «C'est le même sujet et la même épreuve sur tous les centres à la même heure, y compris en Outre-Mer (...) aucune dérogation aux règles n'était admise et aucun retard n'est possible», explique-t-on rue de Grenelle. «On est habitué aux réponses du ministère, poursuit Caroline Lechevallier. Pour eux, chacun doit pouvoir prendre ses précautions en réservant une chambre d'hôtel près du centre d'examen la veille ou en prenant le taxi en cas de problème dans les transports en commun».

Le SNES-FSU a tout de même saisi le ministère pour qu'une enquête soit menée. «On a demandé d'établir le nombre de candidats concernés et les conditions dans lesquelles ils ont été lésés. Avaient-ils d'autres solutions pour se rendre sur les lieux? Pouvaient-ils

vraiment anticiper sachant qu'il s'agissait d'une grève surprise?», s'interroge Caroline Lechevallier, qui se dit très partagée sur la question. «D'un côté, je comprends qu'il y ait des règles mais de l'autre, je sais aussi que c'est terrible pour ces candidats qui préparent ce concours depuis un an, voire plus. Je sais l'investissement que c'est».

La perte du congé formation rémunéré

La plupart d'entre eux étaient en effet en congé formation. Un dispositif qui permet de préparer un concours à temps plein tout en restant rémunéré à hauteur de 85% du salaire brut. Un avantage de courte durée. «Dans sa carrière, un enseignant a droit à trois ans de congé formation mais une seule année est rémunérée sur les trois». Autrement dit, les candidats malchanceux qui avaient opté pour le congé formation en 2014 devront préparer le concours l'année prochaine à leur frais ou en continuant à travailler.

Des concours ont déjà été annulés par le passé, mais à chaque fois, ils présentaient une rupture d'égalité de traitement entre les candidats. En août dernier, l'Ecole nationale d'administration (ENA) a par exemple annulé une épreuve de droit à la suite d'un vol de copies³. Autre cas de figure: le concours n'est pas annulé, mais l'entreprise indemnise le candidat lésé. «Il est arrivé que des sociétés soient obligées d'indemniser des candidats pour perte de chance, parce qu'il y avait une panne, se souvient Denis Roynard, président du syndicat des agrégés (SAGES). Mais là, la RATP n'est pas directement responsable de la grève, donc je doute qu'elle fasse un geste vis-à-vis de ces pauvres candidats».



Caroline Piquet

journaliste 31 abonnés

Société

Sur Twitter : @CaroPiquet